

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 62/ICI4 du 9/II/1982  
MTPS/DGTFP/DFFP.22025/18

Portant intégration et nomination de Made-  
moiselle MPASSI Antoinette dans les cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des  
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 2087/FP du 21-6-58 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant  
statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-  
tion et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
classements ;

(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le tableau  
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et  
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/  
165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/  
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé, Mademoiselle MPASSI Antoinette, née le 8 Novembre 1950 à Bacongo; titulaire de la Licence en Economie Sociale et Familiale et du Certificat d'Appétitude Professionnelle à l'Enseignement Technique, option Economie Sociale et Familiale obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommée au poste de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2 : L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDIAGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU?.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DGTFP/BST..... 2
- D.B..... 3
- D.C.F..... 2
- M.E.N..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSEE..... 1
- SGCM/BC..... 2